

MARCHE N° 2023046

Requalification et extension du centre d'exploitation des mobilités décarbonnées à Niort

Avenant n° 1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SAS MERLOT, 10 rue du champ des bordes, 86100 CHATELLERAULT, SIRET 322 284 381 000 17

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2023046 relatif à la requalification et extension du centre d'exploitation des mobilités décarbonnées à Niort (lot n° 6 – charpente bois) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SAS MERLOT et notifié le 19 octobre 2023 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 6° et R. 2194-7 du Code de la commande publique ;
- La délibération du Conseil d'Agglomération du 7 avril 2025 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Au gré de l'avancement des travaux, il est devenu nécessaire d'ajouter des lisses en bois complémentaires pour les moteurs des portes sectionnelles et de remplacer le pare-pluie par un modèle équivalent anti-UV dans la zone administration.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les prestations décrites au marché initial sont modifiées pour prendre en compte les travaux identifiés aux annexes mentionnés à l'article 3 du présent avenant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Lot n°	Désignation du lot	Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Montant du marché après avenant(s)	% entre marché initial et avenant(s)
6	Charpente bois	649 852,14 €	20 909,76 €	670 761,90 €	3,22%

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 2 annexes :

- Le devis n° N231 23 - TS2 ;
- Le devis n° N231 23 – TS3.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL



MERLOT
CHARPENTE • OSSATURE BOIS • COUVERTURE



Affaire suivie par : CAMAIN

Affaire : N231 23 - TS2

NIORT - DEPOT DE BUS - TS2

Nature : Charpente bois

Lot(s) : 06

Lieu d'exécution des travaux :

Rue Blaise Pascal

79000 NIORT

Date de visite préalable :

Communauté d'Agglomération du Niortais

140 Rue des Equrts

CS 28770

79027 NIORT cedex

CHATELLERAULT, le 15 octobre 2024

DEVIS

N°	Désignation	Un	Quantité	P.U. en €	Total H.T. €
1	Phase 1 : Bât. A				
C.2	<u>ZONE HALLE</u>				
C.2.1	<u>CHARPENTE BOIS</u>				
C.2.1.5	Ajout de Pannes complémentaires pour reprise des portes sectionnelles - Entaille du potelet et des 2 poteaux sur 3 cm sur site + mise place de la panne 100x240 (24 entailles + 8 Pannes)	ENS	1,00	3 330,00	3 330,00
	Total CHARPENTE BOIS		1,00		3 330,00
	Total ZONE HALLE		1,00		3 330,00
	Phase 1 : Bât. A		1,00	3 330,00	3 330,00
	Total H.T				3 330,00
	T.V.A. à 20,00%				666,00
	Total T.T.C.				3 996,00

Clause de propriété: nous nous réservons la propriété des marchandises vendues, même après livraison, jusqu'au paiement intégral du prix, en application de la loi n° 80335 du 12 mai 1980.
Récupération T.V.A sur encaissement



LE PRESENT DEVIS - hors options et variantes - ARRETE A LA SOMME TTC DE :

trois mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros

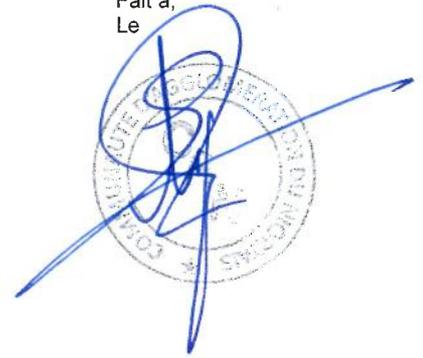
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes décrites au dos du présent document joint et en accepte les termes.

Pour acceptation de la présente offre, nous vous remercions de nous retourner un exemplaire du présent document dûment validé par vos soins

"Lu et approuvé"
Signature du client

L'entreprise

Fait à,
Le



Règlement : Conditions de règlement, selon la loi du 31 décembre 1992

- 20 % au démarrage de la fabrication ou des travaux
- Facturation et règlement suivant avancement travaux

En cas de litige, seul le tribunal de Poitiers sera compétent

Date de validité : 3 mois à dater de ce jour - Devis gratuit

Les prix unitaires figurant au présent devis tiennent compte de la réalisation de l'ensemble des postes ci-dessus. Il y a lieu de nous consulter pour une nouvelle étude.

NOTA :

Les prix sont établis sur la base des taux de T.V.A. en vigueur à la date de remise de l'offre.
TOUTE VARIATION ULTERIEURE DE CES TAUX IMPOSES PAR LA LOI SERA REPERCUTEES SUR CES PRIX.

Le client (consommateur personne physique) peut recourir à la médiation de la consommation.
Voir conditions générales.

Assurance A.X.A. n° 4305647604
Agence : 2BP ASSURANCE - 86 Avenue du 8 Mai 1945 - 86000 POITIERS - France

QUALIBAT Qualifications : 2313, 3101, 3111, 3132, 2141, 3152
QUALIBAT Qualifications RGE : 3101, 3111, 3132, 3152



Affaire suivie par : Thomas CAMAIN

Affaire : N231 23 - TS3

NIORT - DEPOT DE BUS - TS3

Nature : Charpente bois

Lot(s) : 06

Lieu d'exécution des travaux :

Rue Blaise Pascal
79000 NIORT

Date de visite préalable :

Communauté d'Agglomération du Niortais140 Rue des Eqaurts
CS 28770
79027 NIORT cedex

CHATELLERAULT, le 29 octobre 2024

DEVIS

N°	Désignation	Un	Quantité	P.U. en €	Total H.T. €
1	Phase 1 : Bât. A				
C.3	<u>ZONE ATELIER/MAGASIN</u>				
C.3.2	<u>FACADE A OSSATURE BOIS EXTERIEURE</u>				
C.3.2.1	Changement du pare pluie extérieur pour un pare pluie pour bardage ajouré. Travaux consistant à : - Dépose des tasseaux et enlèvement des pointes - Pose d'un Pare pluie type UV3 de chez Salola - Pose de tasseaux CL3 Vert peint en noir <i>Compris traitement des points singuliers, retour tableaux et Adhésifs adapté, compris 3 Nacelles</i> <i>Le pare pluie existant reste en place sous le pare pluie UV</i> <i>Pas de changement de pare pluie au dessus des murs rideaux</i>	M ²	53,49	33,00	1 765,17
	Total FACADE A OSSATURE BOIS EXTERIEURE		1,00		1 765,17
	Total ZONE ATELIER/MAGASIN		1,00		1 765,17
C.4	<u>ZONE ADMINISTRATION</u>				
C.4.3	<u>FACADE A OSSATURE BOIS EXTERIEURE</u>				
C.4.3.1	Changement du pare pluie extérieur pour un pare pluie pour bardage ajouré. Travaux consistant à : - Dépose des tasseaux et enlèvement des pointes - Dépose du Pare pluie - Pose d'un Pare pluie type UV3 de chez Salola - Pose de tasseaux CL3 Vert peint en noir <i>Compris traitement des points singuliers, retour tableaux et Adhésifs adapté, compris 3 Nacelles</i> <i>Le pare pluie existant reste en place sous le pare pluie UV</i>	M ²	479,23	33,00	15 814,59
	Total FACADE A OSSATURE BOIS EXTERIEURE		1,00		15 814,59
	Total ZONE ADMINISTRATION		1,00		15 814,59

Clause de propriété: nous nous réservons la propriété des marchandises vendues, même après livraison, jusqu'au paiement intégral du prix, en application de la loi n° 80335 du 12 mai 1980.
Récupération T.V.A sur encaissement



N°	Désignation	Un	Quantité	P.U. en €	Total H.T. €
	Phase 1 : Bât. A		1,00	17 579,76	17 579,76
	Total H.T				17 579,76
	T.V.A. à 20,00%				3 515,95
	Total T.T.C.				21 095,71

LE PRESENT DEVIS - hors options et variantes - ARRETE A LA SOMME TTC DE :

vingt-et-un mille quatre-vingt-quinze Euros et soixante-et-onze centimes

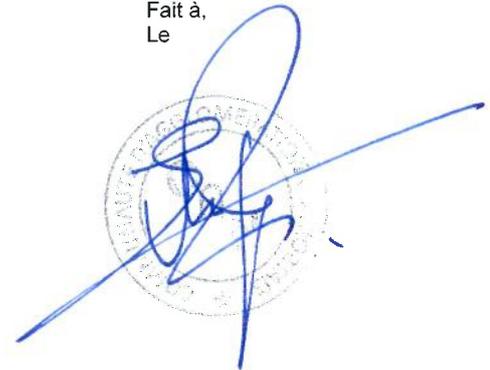
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes décrites au dos du présent document joint et en accepte les termes.

Pour acceptation de la présente offre, nous vous remercions de nous retourner un exemplaire du présent document dûment validé par vos soins

"Lu et approuvé"
Signature du client

L'entreprise

Fait à,
Le



Règlement : Conditions de règlement, selon la loi du 31 décembre 1992

- 20 % au démarrage de la fabrication ou des travaux
- Facturation et règlement suivant avancement travaux

En cas de litige, seul le tribunal de Poitiers sera compétent

Date de validité : 3 mois à dater de ce jour - Devis gratuit

Les prix unitaires figurant au présent devis tiennent compte de la réalisation de l'ensemble des postes ci-dessus. Il y a lieu de nous consulter pour une nouvelle étude.

NOTA :

Les prix sont établis sur la base des taux de T.V.A. en vigueur à la date de remise de l'offre.
TOUTE VARIATION ULTERIEURE DE CES TAUX IMPOSES PAR LA LOI SERA REPERCUTEES SUR CES PRIX.

Le client (consommateur personne physique) peut recourir à la médiation de la consommation.
Voir conditions générales.

Assurance A.X.A. n° 4305647604
Agence : 2BP ASSURANCE - 86 Avenue du 8 Mai 1945 - 86000 POITTIERS - France

QUALIBAT Qualifications : 2313, 3101, 3111, 3132, 2141, 3152
QUALIBAT Qualifications RGE : 3101, 3111, 3132, 3152